

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de CHAUMONT EN VEXIN
Site de Corbeil-Cerf :
<http://www.corbeilcerf.fr/>

2, rue François de Lubersac
60110 CORBEIL-CERF
Tél. : 03 44 22 62 53
Fax : 03 44 02 76 79
mairie.corbeilcerf@wanadoo.fr

COMMUNE DE CORBEIL-CERF

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 JANVIER 2018 A 20 H 30

Etaient présents :

Monsieur CHEVALLIER, Maire,
Messieurs Luc SOENEN, Sylvain DUCLAY, Adjoint
Michel GUILLON, Cyril FLECHY
Mesdames HEDOUIN Myriam, Denise MINIER, Dominique BRIL

Absente excusée

Madame Geneviève SZCZYSZEK donne pouvoir à M SOENEN

Absente

Madame Stéphanie MORIN

formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel GUILLON a été élu secrétaire de séance

PLU

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal sont contrariés par la longévité de cette procédure et sollicitent une réunion avec le cabinet ESPACE URBA.

LES LONGERES DE LA COLLINIÈRE AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT

Le levé topographique et le bornage périmétrique ont été réalisés par l'entreprise A3D, dont le coût s'élève à 780 €.

Les frais d'architecte sont estimés à 4000 €.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide d'attendre un peu avant de lancer l'aménagement de ce lotissement. Madame BRIL a l'autorisation d'utiliser le terrain pour y mettre ses animaux.

AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE DU PARC DE CORBEIL-CERF

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal 5 projets concernant l'équipement des réseaux de voirie de l'Allée du Parc de Corbeil-Cerf, réalisés par l'entreprise A3D, géomètres à Méru. (OISE).

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité**, de choisir le projet n° 5.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

ACQUISITION DE TERRAIN PARCELLES A 311 ET A 114

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal d'acquérir un terrain d'une superficie de 1797 m², cadastré A 311 et A 114 appartenant à Monsieur Claude HEDOUIN, situé 28 rue du Déluge à CORBEIL-CERF, au prix de 15.58 € le m², soit 27997.26 €. La valeur du bien étant inférieure à 180 000 €, l'avis du service France Domaine n'est donc pas obligatoire.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité**, d'acquérir le terrain de Monsieur Claude HEDOUIN au prix de 15.58 € le m², et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente chez Maître PELEGRIN, Notaire à Méru, 60 rue des Martyrs de la Résistance.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1

PROJET DE DELIBERATION INSTITUANT LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) : annule et remplace la délibération du 23 novembre 2017

La délibération prise le 23 novembre 2017 concernant la mise en place du RIFSEEP, n'étant pas conforme, le Conseil Municipal est dans l'obligation de redélibérer. Monsieur le Maire soumet à l'ensemble du Conseil Municipal un projet de délibération qui est approuvé à l'unanimité. Ce projet va ensuite être adressé au Comité Technique du Centre de Gestion, pour avis. Le CONSEIL MUNICIPAL pourra ensuite délibérer et mettre en place ce nouveau régime indemnitaire.

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Les projets d'investissement concernant la Commune pour l'année 2018 sont :

- L'aménagement de l'Allée du Parc de CORBEIL-CERF
- L'agrandissement de la salle multifonctions
- L'éclairage public : changement de candélabres

Concernant le budget annexe « Les Longères de la Collinière » :

Seront budgétés les impôts locaux, les frais de géomètre, les opérations de stock

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE VILLAGE DES CORBEILLESSARTIENS

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du CONSEIL MUNICIPAL d'octroyer une subvention d'un montant de 500 € à l'association du village des CORBEILLESSARTIENS pour participation à la fête de Noël des enfants.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTICIPATION D'UN EXPLOITANT AGRICOLE AU SERVICE HIVERNAL

Monsieur le Maire soumet à l'ensemble du CONSEIL MUNICIPAL une convention de participation d'un exploitant agricole au service hivernal.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de participation d'un exploitant agricole.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire félicite l'association le Village des Corbeilessartiens pour l'organisation de la fête de Noël.

Le car scolaire passe par la rue du Faubourg, Monsieur le Maire va prendre les mesures nécessaires pour y mettre un terme.

La séance est levée à 22 h 41 .

Le Maire,
Laurent CHEVALLIER



La prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas encore été fixée.

RAPPEL : toutes les réunions du Conseil MUNICIPAL sont ouvertes au public

Convocation du Conseil Municipal le 07 novembre 2017
I.P.N.S.

Compte rendu affiché le 16 janvier 2018